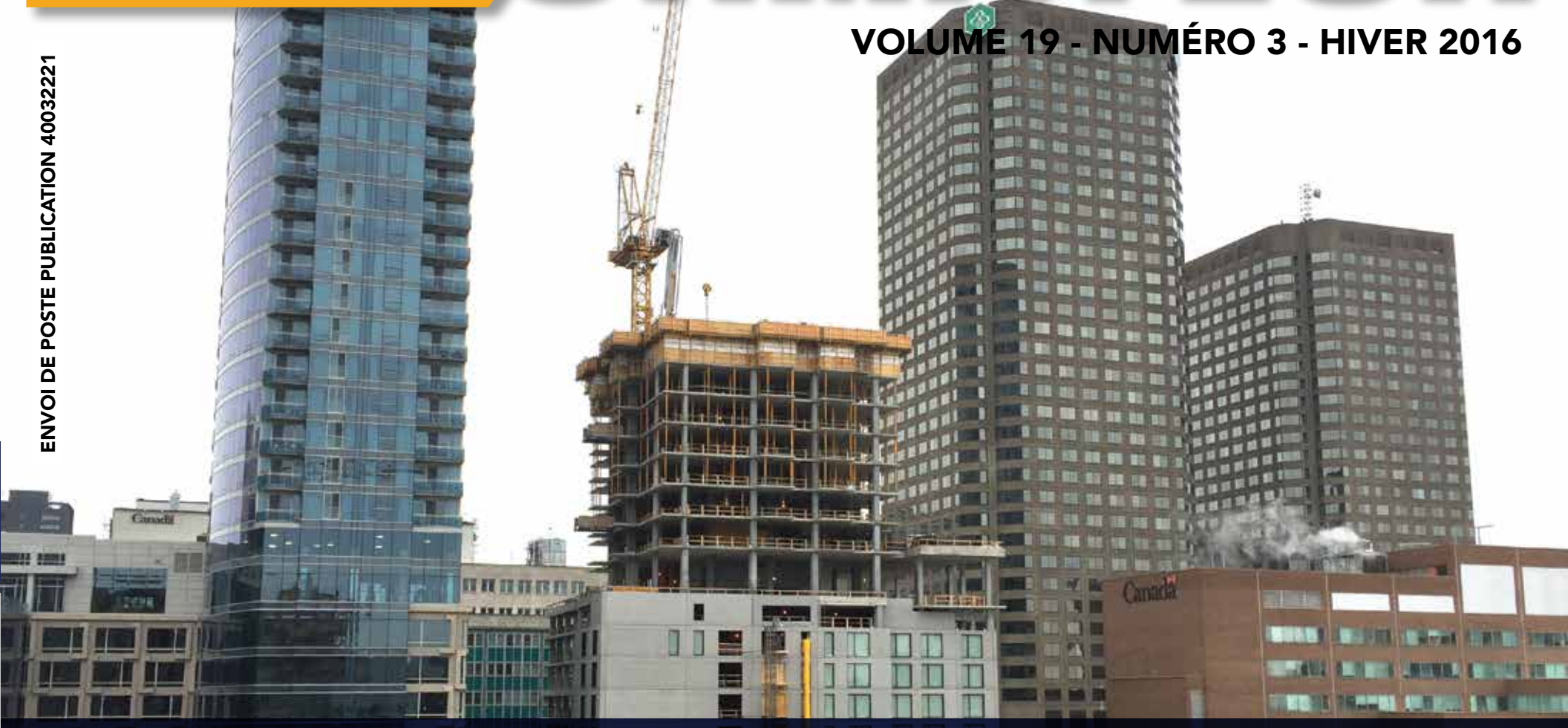


L'INFORMATEUR



VOLUME 19 - NUMÉRO 3 - HIVER 2016

ENVOI DE POSTE PUBLICATION 40032221



Négociations 2017-2021 SOYEZ BIEN INFORMÉ GRÂCE AU SQC!



DANS CE NUMÉRO

- Perspectives des heures travaillées : L'industrie connaît un cycle baissier mais lent p.3
- Plainte de salaire : Gardez des traces de vos heures travaillées p.6
- SIMDUT 2015 : Obligatoire en date du 1^{er} décembre 2018 p.7

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT UNE OFFRE À NE PAS MANQUER!

L'évolution rapide des différentes technologies touche aujourd'hui à tous les domaines professionnels, incluant l'industrie de la construction. C'est pourquoi le SQC vous recommande, peu importe votre métier ou occupation, de toujours voir à votre perfectionnement en vue de demeurer à jour dans vos compétences et d'être ainsi recherché par les employeurs.

DANS CE NUMÉRO : CLIN D'ŒIL AUX OPÉRATEURS!

Système de guidage 3D - Engins de chantier

Si vous êtes opérateur de machinerie lourde, ce qui suit risque de vous intéresser, tout spécialement.

En effet, en tant qu'opérateur d'équipement lourd ou de pelles, vous n'échappez pas aux nouvelles technologies en chantier, bien au contraire! Savoir utiliser le système de guidage électronique 3D est donc de plus en plus un *must* dans votre métier.

Le cours, d'une durée de huit heures, vous est offert gratuitement par l'industrie, et ce, que vous soyez compagnon ou apprenti admissible. D'ailleurs, si vous êtes apprenti et que vous réussissez ce cours, notez que huit crédits à l'apprentissage peuvent être versés à votre carnet.

Prêt à devenir un opérateur qui tient compte des nouvelles technologies? Un travailleur de taille dans l'industrie? Inscrivez-vous rapidement! Vous avez jusqu'au 15 janvier prochain pour la formation donnée en février 2017 et jusqu'au 1^{er} février prochain pour celle donnée en mars 2017.

Visitez le fiersetcompetents.com pour accéder aux services en ligne de la CCQ ou communiquez avec l'un de nos représentants. Vous pourrez en même temps obtenir de plus amples informations notamment sur le soutien financier.



SURVOL DES CONTENUS DU COURS SYSTÈME DE GUIDAGE 3D ENGINS DE CHANTIER

- Explications sur le fonctionnement et les capacités d'un système 3D pour engins de chantier
- Prise de mesures et calibrage de l'appareil
- Utilisation du système 3D pour engins de chantier
- Résolution des problèmes techniques liés au système de guidage d'engin de chantier



ALLEZ AUX INFORMATIONS SUR LA FORMATION!

Sur fiersetcompetents.com, vous avez accès à une multitude d'informations sur les quelque 500 formations gratuites offertes par l'industrie aux travailleurs et aux travailleuses admissibles. Qu'il soit question du répertoire des activités, des mesures incitatives liées aux frais de déplacement et d'hébergement ou encore du Programme pour les femmes, vraiment, tout y est!

En supplément? Une série de courts clips vidéos mettant en vedette le porte-parole Réal Béland et différents formateurs de plusieurs métiers et occupations de notre industrie. Voyez-les, ça vaut le coup! Vous en apprendrez davantage sur le perfectionnement.



DIFFÉRENTS MOYENS DE VOUS INSCRIRE AUX ACTIVITÉS

- Par les services en ligne de la CCQ, via fiersetcompetents.com ou sel.ccq.org
- Par la ligne Info-Perfectionnement au 1 888 902-2222
- Par l'entremise de nos représentants : composez le 1 888 773-8834



PERSPECTIVES DES HEURES TRAVAILLÉES L'INDUSTRIE CONNAÎT UN CYCLE BAISSIER MAIS LENT



PAR SYLVAIN GENDRON
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bien que l'industrie ait enregistré une stabilité des heures travaillées au cours de la dernière année, elle se situe bel et bien dans un cycle baissier depuis cinq ans. La baisse des heures se fait cependant tout en douceur.

Il reste à savoir maintenant dans combien de temps ce mouvement cessera, sachant qu'un cycle économique dure en moyenne 15 ans. Difficile de prévoir, d'autant plus que dans notre industrie, il y a de nombreux inconnus, surtout lorsqu'on parle de prévisions de plus de trois ans.

L'investissement dans le réseau routier de la ville de Montréal, par exemple, a été annoncé après les prévisions. Il est donc certain que cette mesure aura un impact positif sur le nombre d'heures travaillées dans le secteur génie civil et voirie. Celui-ci d'ailleurs, tout comme le secteur institutionnel et commercial, sera soutenu jusqu'en 2020 par des projets publics d'envergure.

C'est sans doute le secteur industriel qui enregistrera le ralentissement le plus significatif, puisqu'aucun projet d'investissement n'est en vue pour indiquer une relance à court terme. Le secteur résidentiel suivra, quant à lui, l'évolution démographique et économique.

Toutefois, malgré la baisse du nombre d'heures travaillées en 2016 dans l'industrie, je suis heureux de constater que les membres SQC ont connu, par rapport à 2015, une augmentation des leurs. En effet, notre association enregistre une croissance de 2,49 % des heures travaillées par nos membres.

Cela prouve que les membres SQC travaillent davantage que la moyenne des travailleurs et des travailleuses de l'industrie. Nous en sommes très fiers, particulièrement dans ce contexte de baisse actuel.

C'est donc dans ce mouvement économique que nous entamons les négociations 2017-2021. Vous trouverez dans ce journal des informations sur leur fonctionnement. Vous pourrez ainsi débiter cette période bien outillé et comprendre mieux les étapes à suivre dans ce processus qui n'est pas toujours simple. Par cette démarche, le SQC désire vous renseigner adéquatement et contrer par conséquent la désinformation circulant sur les chantiers.

En mon nom personnel et au nom de l'équipe SQC, je vous souhaite une excellente année 2017, riche en travail et en santé!



PRÉVISIONS DES HEURES TRAVAILLÉES en million d'heures (Mh) et variation (%)

SECTEUR	2016 (e)	2017 (p)	2018 (p)
Génie civil et voirie (Mh)	28,8	29,9	30,4
variation	4 %	4 %	2 %
Industriel (Mh)	10,5	9,3	9,0
variation	3 %	-11 %	-3 %
Institutionnel et commercial (Mh)	75,5	72,5	73,5
variation	-1 %	-2 %	1 %
Résidentiel (Mh)	26,3	25,2	24,0
variation	-1 %	-4 %	-5 %
TOTAL (Mh)	141,1	136,9	136,9
variation	1 %	-3 %	0 %

Source : CCQ 2016

(e): Estimé (p): Prévision

SECTEURS IC-I ENTRÉE EN VIGUEUR DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE À TAUX ET DEMI

Le 23 novembre 2016 est entrée en vigueur la décision arbitrale de maître François Hamelin concernant la rémunération des heures supplémentaires travaillées dans les secteurs IC-I. Rappelons que cette décision implique que la première heure supplémentaire par semaine soit rémunérée à taux et demi et que toutes les autres heures supplémentaires de la même semaine le soient à taux double. L'arbitre impose certaines exclusions à cette règle générale notamment les jours fériés chômés et les dimanches.

Pour connaître tous les détails de cette décision, incluant l'ensemble des exclusions, visitez notre blogue au s qc.ca.



NÉGOCIATIONS 2017-2021

MIEUX COMPRENDRE LA STRUCTURE

Le 30 avril 2017, les conventions collectives des quatre secteurs de l'industrie de la construction viendront à échéance. Le SQC tient à vous rappeler aujourd'hui que le processus de négociation des prochaines conventions est bel et bien débuté. En effet, le 15 mars dernier, les cinq associations syndicales ont accepté et signé un protocole d'entente qui garantit la participation de chacune d'elles aux différentes tables de négociation. C'est ce qu'on appelle l'Alliance syndicale. Ainsi, les cinq associations syndicales, représentant ensemble tous les travailleurs et toutes les travailleuses de l'industrie de la construction, se préparent à négocier avec la partie patronale, soit l'association d'employeurs (AECQ) ainsi que les associations sectorielles d'employeurs (APCHQ, ACQ et ACRGTQ), en vue de déterminer les nouvelles conventions collectives 2017-2021.

CONSTITUTION ET MANDATS DU COMITÉ CENTRAL ET DES COMITÉS DES DIFFÉRENTES TABLES DE NÉGOCIATION

COMITÉ CENTRAL DE NÉGOCIATION - 15 REPRÉSENTANTS



Le Comité central de l'Alliance syndicale regroupe trois représentants de chacune des associations représentatives pour un total de 15 représentants. C'est le comité décisionnel pour toutes les grandes questions. Il approuve les clauses communes et les clauses sectorielles tant générales que particulières. Chaque association représentative y exprime sa position selon son degré de représentativité, sauf lorsqu'il est question de l'acceptation des ententes de principe ou d'une grève, qui exige alors l'accord d'au moins trois associations représentatives à un degré de plus de 50 %.

COMITÉ DE NÉGOCIATION DES CLAUSES COMMUNES Les clauses communes

Le comité de négociation à la table des clauses communes négocie, avec l'association d'employeurs (AECQ), les dispositions prévues à l'article 61.1 de la Loi R-20 notamment le régime complémentaire d'avantages sociaux de base. La table est composée de deux représentants de chaque association représentative.

COMITÉS DE NÉGOCIATION SECTORIELLE Les clauses sectorielles

Il existe un comité de négociation sectorielle pour chaque table sectorielle. Habituellement, les tables sont divisées en trois : une pour le secteur résidentiel, une autre pour les secteurs institutionnel/commercial et industriel (IC-I), et une dernière pour le secteur génie civil et voirie. Chaque table est composée de deux représentants de chaque association représentative. Ils négocient les règles générales de leur convention collective respective avec les associations sectorielles d'employeurs, soit l'APCHQ, l'ACQ et l'ACRGTO.

COMITÉS DES MÉTIERS ET OCCUPATIONS Les clauses particulières

Les tables de chaque métier peuvent négocier des clauses particulières. Les comités sont généralement formés de représentants de métier qui négocient leurs clauses avec chaque association sectorielle d'employeurs. Que ce soit des demandes syndicales ou patronales, les parties se doivent de préciser le problème à régler et y trouver une solution acceptée par une majorité basée sur le degré de représentativité.

TABLE DES CLAUSES COMMUNES

10 REPRÉSENTANTS

2 représentants par association représentative



Peut devenir deux tables

TABLE SECTEURS INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL, ET INDUSTRIEL

10 REPRÉSENTANTS

2 représentants par association représentative



1 TABLE PAR MÉTIER ET OCCUPATION SECTEURS INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL, ET INDUSTRIEL

10 REPRÉSENTANTS

2 représentants par association représentative



DÉCHIFFREZ LES ACRONYMES!

AECQ

Association des entrepreneurs en construction du Québec

APCHQ

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec

ACQ

Association de la construction du Québec

ACRGTO

Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

TABLE SECTEUR GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

10 REPRÉSENTANTS

2 représentants par association représentative



1 TABLE PAR MÉTIER ET OCCUPATION SECTEUR GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

10 REPRÉSENTANTS

2 représentants par association représentative



TABLE SECTEUR RÉSIDENTIEL

10 REPRÉSENTANTS

2 représentants par association représentative



Il n'y a pas de table particulière pour le secteur résidentiel. Historiquement, l'APCHQ n'a jamais été disposée à négocier des clauses particulières de métier.

30 AVRIL 2017

ÉCHÉANCE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La date d'expiration d'une convention collective est le 30 avril de tous les quatre ans, à partir du 30 avril 2013 (art. 47)

S'il n'y a pas d'entente à la date d'échéance, les conventions actuelles continuent de s'appliquer à moins d'une grève ou d'un lock-out.

1^{ER} AVRIL 2016

PROTOCOLE DE NÉGOCIATIONS—ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES

Toute association représentative a le droit de participer à la négociation pour la conclusion d'une convention collective applicable aux salariés qu'elle représente. La participation des associations représentatives se fait de la manière prévue par un protocole conclu entre elles. Un avis de la conclusion de ce protocole doit être donné au ministre par l'ensemble des associations représentatives au moins six mois avant la date prévue par l'article 42 (avis de négociation). À défaut, le ministre nomme un arbitre pour décider du protocole applicable. (art. 41.3, 41.4, 42 et 42.1)

Les cinq associations syndicales ont signé ce protocole le 15 mars dernier pour créer l'Alliance syndicale.

1^{ER} OCTOBRE 2016

AVIS DE NÉGOCIATION DE CONVENTION

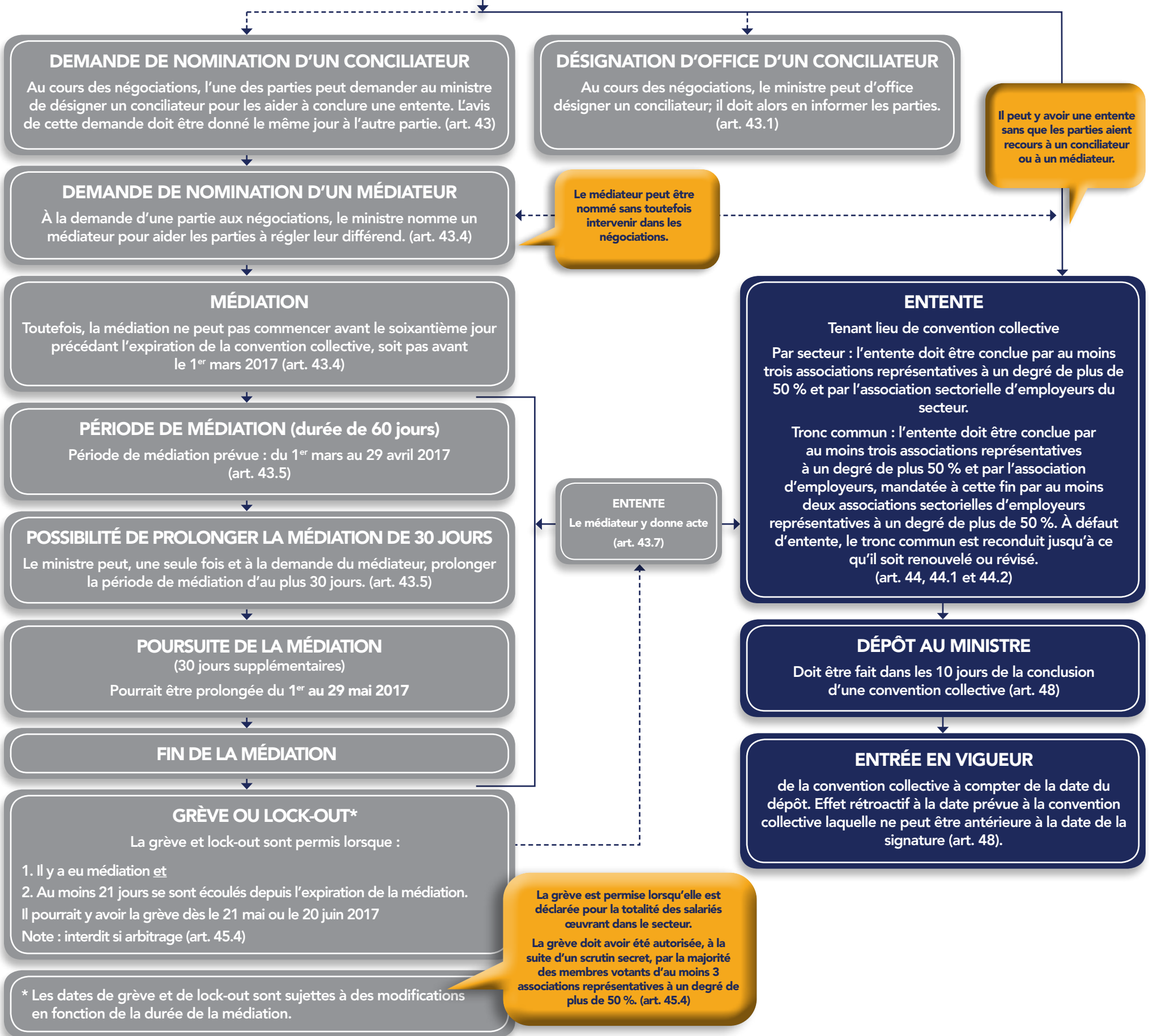
Une ou plusieurs associations représentatives peuvent, conformément à ce que détermine le protocole prévu à l'article 41.4, aviser par écrit une association sectorielle d'employeurs, ou une association sectorielle d'employeurs peut aviser par écrit une ou plusieurs associations représentatives, que ses ou leurs représentants sont prêts à négocier pour la conclusion d'une convention collective applicable dans le secteur de cette association sectorielle.

Cet avis peut être donné au plus tard le premier jour du septième mois qui précède la date d'expiration de la convention collective prévue à l'article 47.

Toute autre association représentative et l'association d'employeurs doivent en être informées sans délai.

En date du 30 septembre 2016, les avis de négociation avaient été échangés entre les parties.

Dès la réception ou l'envoi d'un avis, l'association sectorielle d'employeurs du secteur institutionnel et commercial, du secteur industriel ou du secteur génie civil et voirie doit consulter les donneurs d'ouvrage afin de recueillir leurs commentaires sur la convention à renouveler ainsi que leurs suggestions. L'association n'est toutefois pas liée par les commentaires et suggestions recueillis.



* Les dates de grève et de lock-out sont sujettes à des modifications en fonction de la durée de la médiation.

Votre employeur demeure en tout temps le premier responsable de la santé et sécurité au travail. À ce sujet, la mise à niveau 2015 du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) sera obligatoire pour tous les employeurs en date du 1^{er} décembre 2018.

UNE FORMATION POUR ÊTRE À JOUR SUR LE SIMDUT 2015

En plus de s'assurer que les produits chimiques des milieux de travail portent une étiquette et possèdent une fiche de données de sécurité conforme au Règlement sur les produits dangereux (RPD), les employeurs doivent voir à ce que leurs travailleurs et leurs travailleuses soient à jour sur le SIMDUT 2015.

Une formation, d'une durée de trois heures, est donc obligatoire et les conseillers en prévention de l'ASP Construction l'offrent actuellement. En voici les principaux objectifs :

- Reconnaître le champ d'application du SIMDUT 2015.
- Identifier les classes de danger et leurs pictogrammes.
- Distinguer les catégories d'information sur les étiquettes.
- Rechercher les informations dans la fiche de données de sécurité.
- Nommer les responsabilités des différents intervenants.

Cette formation est vraiment tout à propos parce que travailler sur les chantiers implique souvent l'utilisation de produits dangereux. Ils sont parfois extrêmement toxiques, corrosifs, explosifs ou encore inflammables. C'est pourquoi vous devez être formé et redoubler de prudence lorsque vous vous trouvez en présence de ces produits ou les utilisez.

Vous désirez en savoir plus sur le SIMDUT 2015? Communiquez avec l'un de nos représentants ou visitez le site asp-construction.org à la page *Formations*.



Déjà plusieurs contenants de produits dangereux sont modifiés, puisque certains fournisseurs ont débuté la mutation des pictogrammes.

Consultez les pages 92 à 95 de votre Carnet syndical 2017, vous y trouverez tous les changements qui concernent le SIMDUT.

ASSURANCE-EMPLOI MESURE AVANTAGEUSE

MISE EN APPLICATION DE LA RÉDUCTION DU DÉLAI DE CARENCE

Tel qu'annoncé par le gouvernement dans le budget fédéral 2016, la Loi sur l'assurance-emploi subira des modifications qui auront pour effet de réduire à une semaine le délai de carence actuel de deux semaines. Voilà une bonne nouvelle pour les travailleurs et les travailleuses de la construction!

Ce changement entrera officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Rappelons que le délai de carence est la période d'attente précédant le versement des prestations d'assurance-emploi. Pour plus de détails sur le fonctionnement de l'assurance-emploi, visitez le site Web du Gouvernement du Canada à la section *Emplois*.



Gouvernement
du Canada

MÉDIC CONSTRUCTION BÉNÉFICIEZ DU DÉPÔT DIRECT

Depuis le 8 décembre 2016, les assurés MÉDIC pourront bénéficier du dépôt direct de leurs réclamations d'assurance maladie et d'assurance salaire de courte durée dans leur compte bancaire.

Attention! Pour profiter de ce dépôt direct, l'inscription aux services en ligne de la CCQ est d'abord requise! Et il y a du nouveau : vous pouvez désormais obtenir votre identifiant et votre numéro d'identification personnel (NIP) directement au ccq.org à la page *Services en ligne*. En quelques minutes seulement!



MÉDIC
construction

TOURNOI DE HOCKEY 2017 UNE 9^E ÉDITION SE PRÉPARE EN GRAND!



QUAND ET OÙ?

Le 29 avril 2017, au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), situé au 201, boulevard Armand-Frappier.

PRÊT À VOUS INSCRIRE?



Rendez-vous au sqc.ca, complétez le formulaire en ligne à la section Membre et effectuez votre paiement de 50 \$. C'est simple et sécuritaire. Notez que le coût du tournoi inclut le souper et un spectacle en soirée.

Le tournoi de hockey annuel du SQC est chaque fois un réel succès et une occasion idéale pour nous retrouver. Inscrivez-vous sans tarder, les places sont limitées et vite comblées!



FORMATION DES INTERMÉDIAIRES C'EST BIENTÔT!

En janvier et février 2017, le SQC offrira des formations à ses membres qui souhaitent devenir Intermédiaires. D'une durée d'une journée seulement, ces formations seront dispensées dans les régions de la Rive-Nord de Montréal, de la Rive-Sud de Montréal et de Québec.

Rappelons que les Intermédiaires sont des bénévoles provenant de l'industrie de la construction qui conseillent et orientent vers les bonnes ressources des personnes de leur entourage aux prises avec un problème de dépendance.

INTÉRESSÉ? COMMUNIQUEZ SANS TARDER AVEC L'UN DE NOS REPRÉSENTANTS!

- Rhéal Gervais, Rive-Sud de Montréal : 1 888 773-8834 poste 232
- Logan Pelletier, Rive-Nord de Montréal : 1 877 477-2949 poste 228
- Marco Trépanier, Québec : 1 877 626-1991 poste 222



CALENDRIER SQC MAINTENANT DISPONIBLE!

Il arrive sur les chantiers!
N'hésitez pas à communiquer avec nous pour le voir apparaître dans votre roulotte.



Joyeuses Fêtes!

À l'occasion du temps des fêtes,
l'équipe du SQC vous souhaite le meilleur!
Refaites le plein d'énergie et profitez de la vie,
tout simplement!

Prenez note que nos bureaux seront fermés
du 24 décembre 2016 au 8 janvier 2017.

Changez pour **SSQauto**
et économisez

GROS

PRIVILÈGES EXCLUSIFS
aux membres du Syndicat québécois de la construction – SQC

18 % DE RABAIS
en assurance auto



10 % DE RABAIS
en assurance habitation



Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQAUTO
7 7 7 2 8 8 6

SSQauto.com/groupe



L'INFORMATEUR

WWW.SQC.CA

facebook.com/SyndicatQuebecoisConstruction

Rédaction et coordination
Annie Robineau et Alexandra Langlois

Collaboration
Sylvain Gendron et Charles-Olivier Picard

Conception graphique
Studio M2

Photographies
Mathieu Barbeau, Gilbert Aubin, Daniel Boudreault,
Norbert Sardinha, David Scott, Eric Lanthier
et Marco Trépanier

Dépôt légal décembre 2016

Bibliothèques du Québec et du Canada

Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction des textes n'est pas permise à moins d'entente avec le Syndicat québécois de la construction.